

Certificat de Classement M1 · France

Norme Européenne NF P 92-507

molo soft collection

deep blue paper

molo design, ltd.

1470 Venables Street
Vancouver BC
Canada V5L 2G7

t +1 604 685 0340

info@molodesign.com
www.molodesign.com



M1 · Norme Française NF P 92-507

Les produits en deep blue paper de molo ont obtenu un classement anti-feu M1 sous la norme française NF P 92-507. Le classement M1 évalue la réaction au feu et est considéré l'un des plus élevés pour les matériaux combustibles en France.

La norme française classe les matériaux en fonction de leur combustibilité et la propagation de flamme, avec les classifications suivantes:

Classement M:

M0: Incombustible, ininflammable

M1: Combustible, non inflammable

M2: Combustible, difficilement inflammable

M3: Moyennement combustible, moyennement inflammable

M4: Très combustible, facilement inflammable

Les produits en papier de molo sont ignifugés, difficiles à enflammer et s'éteignent automatiquement.

Cette classification est cohérente à une large gamme des aménagements et des applications intérieures.

Tous les produits doivent toujours être tenus à l'écart de toute flamme nue ou source de chaleur afin d'éviter le dommage éventuel.

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 02 juillet 2026

N° P258069 - DEC/9

et annexe de 7 pages

Matériau présenté par : MOLO DESIGN LTD
1470 Venables street
V5L 2G7 VANCOUVER - BRITISH COLUMBIA
CANADA

Marque commerciale : deep blue paper for molo soft collection

Description sommaire :
Composition globale : Papier ignifugé en surface
Utilisation : Mobilier de la collection Molo Soft
Masse : 120,76 g/m²
Epaisseur : 0,22 mm
Coloris : Bleu foncé

Rapport d'essais : N° P258069 - DEC/9 du 02 juillet 2026

Nature des essais : Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)
Essai au brûleur électrique selon NF P 92-503 (décembre 1995), Essai de persistance et mesure de vitesse de propagation de flamme selon NF P 92-504 (décembre 1995), Détermination de la durabilité des classements en réaction au feu des matériaux selon NF P 92-512 (mai 1986)

Classement :

M1

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE
VALABLE POUR TOUTE APPLICATION NON COUVERTE PAR L'ART. AM18 §2 DE LA REGLEMENTATION ERP

Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE : ARTICLE NON NETTOYABLE A SEC MAIS NON LAVABLE (MATÉRIAUX UTILISÉS À L'ABRI DES INTEMPÉRIES)

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P258069 - DEC/9 annexé.
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 8 pages**.

Trappes, le 02 juillet 2026



**Le Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**

Thibaut CORNILLON

522 R 0900-05 Rév.G

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 02 juillet 2026

N° P258069 - DEC/9

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.

Demandeur de l'essai : MOLO DESIGN LTD
Date et référence de la commande : Bon pour accord du 18/02/2026 selon devis n°DEV2511641-V2
Producteur : MOLO DESIGN LTD
CANADA
Marque commerciale et référence : deep blue paper for molo soft collection
Composition globale : Papier ignifugé en surface

Masse : 120,76 g/m²
Epaisseur : 0,22 mm
Coloris : Bleu foncé

Caractéristiques déterminées par le LNE :

Masse : (117 ± 12) g/m²
Epaisseur : (0,190 ± 0,019) mm
Coloris : Bleu foncé

suite du rapport page suivante



Accréditation/Accreditation
N° 1-0606
Portée disponible/Scope

Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *
*Some services reported in this document are not covered by accreditation. They are identified by the symbol **



3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 19/02/2026

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à $(23 \pm 2) ^\circ\text{C}$ et $(50 \pm 5) \%$ d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 09/03/2026 et 29/06/2026

(*) Vieillissement accéléré en chambre climatique (NF P 92-512) : L'épreuve consiste à faire subir aux éprouvettes disposées en position verticale 4 cycles d'une durée de 2 semaines alternant les conditions d'humidité relative (90 % HR ou 15% HR). Les éprouvettes subissent ensuite un simple brossage au moyen d'une brosse nylon.

suite du rapport page suivante

4. RÉSULTATS AVANT ÉPREUVE(S) DE DURABILITÉ

4.1. ESSAI AU BRÛLEUR ÉLECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DÉCEMBRE 1995)

4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Epreuve 1				Epreuve 2				Epreuve 3				Epreuve 4			
Sens	Chaîne Endroit				Chaîne Envers				Trame Endroit				Trame Envers			
Coloris	Bleu foncé				Bleu foncé				Bleu foncé				Bleu foncé			
Masse (g)	13,05				13,08				12,94				12,86			
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui			
Moment d'inflammation (s)	20				20				20				20			
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	1				1				1				0			
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	Non				Non				Non				Non			
Distance > 250 mm après 5 min	Non				Non				Non				Non			
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non			
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non			
Longueur détruite/brûlée (mm)	195				185				195				190			
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	–				–				–				–			

suite du rapport page suivante

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5				Eprouvette 6				Eprouvette 7				Eprouvette 8				
Sens	Chaîne Endroit				Chaîne Endroit				Chaîne Endroit				Chaîne Endroit				
Coloris	Bleu foncé				Bleu foncé				Bleu foncé				Bleu foncé				
Masse (g)	13,05				12,78				12,97				13,02				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	20				20				20				20				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	1				0				1				1				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	Non				Non				Non				Non				
Distance > 250 mm après 5 min	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Longueur détruite/brûlée (mm)	195				180				210				195				Longueur moyenne 195
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au delà de 450 mm (mm)	—				—				—				—				Largeur moyenne —

4.2. ESSAI DE PERSISTANCE DE FLAMME SELON NF P 92-504 (DÉCEMBRE 1995)**4.2.1. Détermination du mode le plus défavorable**

	Eprouvette 1	Eprouvette 2	Eprouvette 3	Eprouvette 4
Sens	Chaîne Endroit	Chaîne Envers	Trame Endroit	Trame Envers
Coloris	Bleu foncé	Bleu foncé	Bleu foncé	Bleu foncé
Masse (g)	12,54	12,68	12,64	12,65
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0,4	0,4	0,4	0,3
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

4.2.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	Eprouvette 8
Sens	Chaîne Endroit	Chaîne Endroit	Chaîne Endroit	Chaîne Endroit
Coloris	Bleu foncé	Bleu foncé	Bleu foncé	Bleu foncé
Masse (g)	12,54	12,61	12,61	12,68
Durée de la persistance maximale pour l'éprouvette (s)	0,4	0,4	0,4	0,5
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 2 s pour le matériau	Oui			
Durée de persistance de flamme maximale inférieure ou égale à 5 s pour le matériau	Oui			
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

5. RÉSULTATS APRES ÉPREUVE(S) DE DURABILITÉ

5.1. ESSAI AU BRÛLEUR ÉLECTRIQUE SELON NF P 92-503 (DÉCEMBRE 1995)

	Eprouvette 1				Eprouvette 2				Eprouvette 3				Eprouvette 4				
Sens	Chaîne Endroit				Chaîne Endroit				Chaîne Endroit				Chaîne Endroit				
Coloris	Bleu foncé				Bleu foncé				Bleu foncé				Bleu foncé				
Masse (g)	12,81				13,21				13,14				13,06				
Percement	Oui				Oui				Oui				Oui				
Moment d'inflammation (s)	–				–				–				–				
Durée d'inflammation après retrait de la flamme pilote (s)	–				–				–				–				
Propagation de points en ignition hors de la zone déjà carbonisée	Non				Non				Non				Non				
Distance > 250 mm après 5 min	Non				Non				Non				Non				
Chute de gouttes ou de débris enflammés	Non				Non				Non				Non				
Fluage, chute de gouttes non enflammées	Non				Non				Non				Non				
Longueur détruite/brûlée (mm)	160				150				150				155				Longueur moyenne 154
Largeur détruite ou brûlée dans la zone au-delà de 450 mm (mm)	–				–				–				–				Largeur moyenne –